République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 18.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 20

- Présents : 11

- Votants: 11

- Suffrages exprimés: 11 (11 pour)

- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

Le douze novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion « Bernard Blanc » du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Lazer), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

<u>Présents</u>: BAGARD Marcel, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TROCCHI Jean-Marie.

<u>Absents excusés</u>: DELAUP Luc, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GAY Robert, MATHIEU Bernard, MORENO Juan, MOULLET Albert, REY Jean-Louis et TENOUX Gérard.

<u>ORDRE DU JOUR</u> : RAM Fruits de la Passion : convention de mise à disposition de locaux par les communes

Par délibération n° 316-17 du 19 décembre 2017, au titre de la compétence optionnelle « action sociale », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la mise en place d'un réseau de Relais Assistantes Maternelles (RAM). Dans ce cadre, elle a confié en 2017 à l'association Alpe la réalisation d'une étude de faisabilité qui a permis d'établir les modalités de fonctionnement d'un RAM itinérant.

Sur le territoire de la CCSB situé dans les Alpes de Haute Provence, une convention d'objectifs a été établie avec l'association Fruits de la Passion pour la gestion du RAM. Dans ce cadre, l'association interviendra sur les communes de Sisteron, Mison, la Motte du Caire et Turriers afin d'organiser des permanences administratives et des ateliers de rencontre et de professionnalisation à destination des familles et des professionnels.

Cette organisation nécessite la mise à disposition de locaux.

La CCSB s'est rapprochée des communes de Sisteron, Mison, Laragne, la Motte du Caire et Turriers qui ont donné leur accord pour une occupation annuelle de locaux comme suit :

✓ Permanences administratives :

Semaine	Mercredi	Jeudi	
Semaine 1	Mison: 13h30-17h00 Salle des fêtes	Sisteron: 13h30-17h30 Salle des jeunes	

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20191112-DB-18-19-DE Date de télétransmission : 21/11/2019 Date de réception préfecture : 21/11/2019

Semaine 2	La Motte du Caire : 9h30-11h30 Salle des associations	Sisteron : 13h30-17h30 Salle des jeunes
	Turriers : 14h00-16h00 Salle polyvalente de l'école	

✓ Ateliers:

Semaine	Mercredi	Jeudi (salle Alain Prieur)
Semaine 1	Mison: 9h30-11h30	Sisteron: 9h30-11h30
	Salle des fêtes	
Semaine 2	La Motte du Caire: 9h30-11h30	Sisteron: 9h30-11h30
	Salle des associations	
	Turriers: 14h00-16h00	
	Salle polyvalente de l'école	

Cette mise à disposition est matérialisée par une convention tripartite entre la commune d'accueil, l'association Fruits de la Passion et la CCSB. Elle est consentie à titre gracieux et conclue pour une durée d'un an à compter du 21 novembre 2019, hors vacances scolaires. Cette convention pourra être renouvelée 2 fois une année, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties dans les 2 mois qui précèdent la date anniversaire.

Après en avoir délibéré, le bureau accepte les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec les communes concernées et autorise le président à les signer.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme

> Le Président, Daniel SPAGNOU